

GAEC LA GRANDE ROCHE
La Roche Faudoin
85220 Saint-Révérend
☎ : 02.51.54.56.80

à

MONSIEUR LE PRÉFET DE LA VENDEE
Bureau des Relations avec les collectivités Territoriales,
des Affaires Juridiques et de l'Environnement
Bureau du tourisme et de l'Environnement
29 rue Deille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex

Objet : Dossier DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'EXPLOITER un élevage bovin, soumis à la réglementation des INSTALLATIONS CLASSÉES, pour la PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'arrêté du 24 Octobre 2011 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de vaches laitières soumis à enregistrement au titre du Livre V du code de l'environnement et en application du Code de l'Environnement (Livre V – Titre 1^{er}), nous vous adressons une demande d'enregistrement pour un élevage bovin de 180 vaches laitières, ainsi que 165 bovins en engraissement en présence simultanée.

Le site du GAEC LA GRANDE ROCHE soumis à enregistrement est situé sur les parcelles n°209, 210, Section A au lieu-dit « LA ROCHE FAUDOIN » à SAINT-REVEREND.

L'élevage est classé, dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sous la rubrique 2101-2, pour les vaches laitières.

Par ailleurs, nous déclarons, également, élever 165 Bovins à l'engraissement, au titre de la rubrique 2101-1 de la nomenclature des Installations Classées.

Dans l'espoir d'une prise en considération de notre demande, nous vous prions de croire, MONSIEUR LE PREFET, en nos salutations les plus respectueuses.

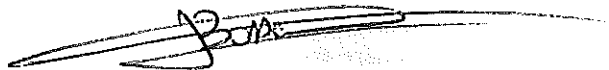
Fait à Saint-Révérend, le ...

Les Associés du GAEC LA GRANDE ROCHE

M. Philippe BOSSARD



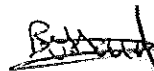
M. Jean-Luc BOSSARD



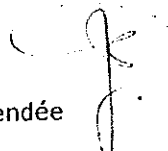
M. Stéphane BOSSARD



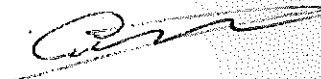
M. David BOSSARD



Mme Jacinte ELINEAU



M. Robert ELINEAU



INTRODUCTION

Dans un objectif de rationalisation de la mise aux normes et de développement économique, MM. Bossard et M. et Mme Elineau souhaitent accueillir David Bossard au sein de leur société afin de développer la production bovins lait et d'atteindre un cheptel laitier de 180 vaches (plus le cheptel de renouvellement), et un effectif à l'engraissement de 165 bovins. Compte tenu des bâtiments existants, le cheptel sera logé dans les bâtiments existants.

Les bâtiments existants ont déjà fait l'objet d'une autorisation d'exploiter en 2009 pour 140 vaches laitières et 110 bovins en engraissement.

Au titre de la protection de l'environnement, le GAEC devra satisfaire aux dispositions du Code de l'Environnement sur les Installations Classées. Ainsi, l'élevage bovin actuel est soumis à la procédure d'enregistrement des installations classées, imposant notamment des conditions adéquates de stockage et d'épandage des déjections animales.

Aussi, la présente étude décrit le projet des exploitants et aborde ces effets potentiels sur l'environnement naturel et humain.

Elle présente les solutions adaptées et les moyens mis en œuvre pour limiter ou compenser, voire supprimer les inconvénients pouvant résulter de la nature et de l'importance du projet.

Dans le contexte de la législation sur les installations soumises à enregistrement, l'étude doit rassembler l'ensemble des pièces constitutives, et ainsi :

- De présenter le projet en terme d'implantation, d'aménagement, de propreté, d'accessibilité.
- D'analyser l'origine, la nature et les effets de l'installation sur son environnement.
- De proposer les mesures permettant de supprimer, limiter et compenser les inconvénients de l'installation projetée.
- Et enfin, de présenter l'étude des dangers existants sur cette exploitation.

Cette étude s'applique aux 3 sites de l'exploitation :

- Lieu-dit « LA ROCHE FAUDOIN » : Siège social du GAEC. Il s'agit du site principal d'exploitation, situé à SAINT-REVEREND. Ce site, ci-après nommé Site 1, constitue le lieu d'élevage des vaches laitières et des taurillons à l'engraissement.
- Lieu-dit « CHAMP BUZIN » : Situé à 5 km à l'ouest du site 1. Il s'agit d'un lieu d'élevage des génisses de renouvellement du troupeau, situé sur la commune de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE. Ce site sera nommé Site 2.
- Lieu-dit « LA PETITE PARIONNIERE » : Situé à 4.5 km à l'ouest du site 1 et 1.2 km au nord du site 2. Il s'agit actuellement du site laitier exploité par M. et Mme Elineau. Ce site, situé sur la commune de FENOILLER, sera nommé site 3. Ce site sera utilisé pour le logement d'une partie des génisses de renouvellement.

Et aux communes concernées par le plan d'épandage, indiquées ci-dessous :

Tableau n°1 : Communes concernées par l'épandage du GAEC

<i>COMMUNES</i>	<i>HORS ZONE VULNÉRABLE</i>	<i>ZONE VULNÉRABLE</i>	<i>ZONE D'ACTION COMPLÉMENTAIRE OU ZONE D'EXCÉDENT STRUCTUREL</i>
SAINT-REVEREND		✓	
FENOILLER		✓	
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE		✓	
GIVRAND		✓	
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ		✓	

PRESENTATION DU PROJET

1 - PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

1.I-SITUATION GÉOGRAPHIQUE

(Cf. carte de localisation des 3 sites, en annexe).

Le GAEC LA GRANDE ROCHE est une exploitation bovine du canton de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.

L'élevage est réparti sur 3 sites localisés sur les communes de SAINT-REVEREND, SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE et FENOULLER .

Le premier de ces sites concerne les vaches laitières, et une partie du troupeau de renouvellement et les taurillons. Il s'agit du siège de l'exploitation situé au lieu-dit « LA ROCHE FAUDOIN ». C'est également le lieu de résidence de trois associés du GAEC : MM. JEAN-LUC, STEPHANE ET PHILIPPE BOSSARD. Ce site est localisé à 600 m au Nord du bourg de SAINT-REVEREND.

Le deuxième de ces sites, « CHAMP BUZIN», concerne quant à lui, une partie des génisses de renouvellement. Situé sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il est à 5 km à l'Ouest de SAINT-REVEREND.

Le troisième de ces sites, correspond à l'actuelle exploitation laitière de M. et Mme Elineau. Ce site, localisé sur la commune de Fenouiller est situé à 4.5 km à l'ouest de SAINT-REVEREND. C'est également le lieu de résidence de M. et Mme Elineau.

1.II-HISTORIQUE DES EXPLOITATIONS

L'historique de l'exploitation principale (GAEC la Grande Roche) est le suivant :

- 1981 : Création du GAEC LA GRANDE ROCHE sur le site « LA ROCHE FAUDOIN »
 2 associés : Eugène (père) et Jean-Luc BOSSARD
 200 000 L de lait produits avec 40 vaches laitières
 66 ha de SAU
- 1991 : Installation de Stéphane Bossard
 Construction d'une stabulation 72 jeunes bovins
 Développement de l'irrigation (ASA du Gué Gorand)
 108 ha de SAU
- 1992 : Régularisation pour 65 VL (récépissé du 21/07/1993)
- 1993 : Installation de Philippe Bossard
- 1994 : Développement de l'engraissement et de l'activité laitière
 75 VL, 70 génisses, 150 bovins à l'engrais
 Reprise du site de « Champ Buzin »
 177 ha de SAU
- 1996 : Intégration dans le PMPOA1
- 1999 : Début des travaux de mise aux normes
- 2001 : Fin des travaux de mise aux normes
- 2008 : Regroupement du Gaec la Grande Roche avec Mr et Mme Elineau : 140 VL et 100
 bovins en engraissement
- 2009 : Arrêté d'autorisation ICPE pour 140 VL

2010 : Agrandissement de la stabulation Vaches laitières et mise en place de robots de traite.

2013 : Projet d'installation de David Bossard avec augmentation de 200 000L de quota :

- 180 VL

- 165 bovins en engraissement

- 325 ha

1.III-LES MOYENS HUMAINS

Le GAEC LA GRANDE ROCHE est actuellement composé et représenté par 5 associés : MM. Jean-Luc, Stéphane et Philippe Bossard., M. et Mme Elineau.

Avec le nouveau projet, le GAEC sera composé, dans un premier temps de 6 associés (entrée de David Boassard) puis de 5, suite au départ en retraite de Mr Elineau (mi 2013).

1.IV-PRODUCTION ANIMALE ET DESCRIPTION DES BATIMENTS

1.IV.1 Le cheptel

ATELIER	TYPE D'ANIMAUX	EFFECTIF PROJET GAEC GDE ROCHE
LAITIER	Vaches laitières	180
	Génisses – 1 an	87
	Males de 0 - 6 mois (croissance)	115
	Génisses 1-2 ans	67
	Génisses + 2 ans	43
ENGRAISSEMENT	Bovins mâles 10-12 mois	25
	Bovins mâles 12-20 mois	120
	Vaches de réforme	12

Le cheptel bovin du GAEC présente actuellement une production annuelle de 32 052 unités d'azote.

1.IV.2 La Production Laitière

Les vaches laitières sont de race « Prim'Holstein ». Le lait est collecté par le groupe Lactalis. Les vaches ont une production moyenne annuelle de 9 200 litres par vache. La production laitière est suivie par le Contrôle Laitier. Le troupeau sera composé de 150 vaches en production et de 30 vaches tarées. Le quota annuel sera de 1 600 000 litres de lait.

Les vaches laitières présentes douze mois en bâtiment, sont nourries avec de l'ensilage de maïs, de l'ensilage d'herbe, du correcteur azoté et du concentré de production.

La traite est réalisée via deux robots de traite. Les vêlages ont lieu en moyenne à 24 mois et s'effectuent toute l'année.

Les génisses sont élevées pour le renouvellement du troupeau laitier. Les génisses destinées au renouvellement du troupeau laitier sont élevées sur le site « champ Buzin ».

Les veaux mâles laitiers sont conservés sur l'élevage et destinés à l'engraissement et venus à environ 20 – 22 mois.

Le GAEC LA GRANDE ROCHE est adhérent à la charte des bonnes pratiques d'élevage. Cette charte est au cœur de nombreuses démarches qualité et repose sur les principes de respect de la

traçabilité, de la bonne santé, de l'hygiène du troupeau, de la garantie de la santé du consommateur et du respect de l'environnement.

1.IV.3 L'atelier d'engraissement

L'atelier d'engraissement produit environ 145 taurillons par an. Les effectifs produits sont ventilés de la manière suivante :

- 80 issus de l'exploitation
- 40 achetés à l'extérieur

L'alimentation est à base d'ensilage de maïs. Les taurillons sont en permanence en bâtiment.

Les taurillons sont vendus par l'intermédiaire de l'un des 3 groupements suivants : GPVB (CAVAC), GEO ou COVIA.

1.IV.4 Description des Bâtiments et Installations Existants

Voir les plans au 1/2 000° et les plans de masse au 1/500° joints.

Particularité du site 1 concernant les distances d'implantations des bâtiments actuels par rapport aux tiers.

Sur ce site, les bâtiments d'élevage et leurs annexes sont à proximité de nombreux tiers. Le tableau suivant récapitule les différentes distances :

Tableau n°2 : distance par rapport aux tiers de certaines unités de logement (Tiers indiqués sur les plans de situation au 1/500^{ème})

UNITE	DISTANCE / TIERS LE PLUS PROCHE	DISTANCE REGLEMENTAIRE	TIERS CONCERNE	DEROGATION POSSIBLE
B1 : stabulation VL	40 m	100 m	Tiers 1 et 2	-
B2 : stabulation génisses	38 m	100 m	Tiers 1 et 2	-
B6 : stabulation veaux	24 m	100 m	Tiers 2 et 3	50 m
B5 : stabulation taurillons	33 m	100 m	Tiers 3 et 4	-
STO3 : fumière non couverte	34 m	100 m	Tiers 5	-
STO4.: fosse couverte	53 m	100 m	Tiers 5	-

Ces distances constatées s'expliquent de la manière suivante :

- concernant B5, B6 et les ouvrages de stockage : ces unités sont à proximité de gîtes dont le propriétaire est celui auprès duquel sont loués les bâtiments d'élevage. L'extension et la construction de la fosse ont fait l'objet d'une autorisation écrite.
- M. Eugène Bossard, tiers1 (père des associés du GAEC actuel et ancien exploitant), habitait les logements qui constituaient le corps de ferme initial. Ces habitations ont par la suite été vendues à des tiers (tiers n°2 et n°3). La dérogation qui s'applique est celle de l'antériorité. L'extension de la stabulation et la construction de la fosse ont été réalisées dans le cadre de la réglementation existante.
- M. Eugène Bossard est sorti du GAEC en 1996. Jusqu'à cette date, il n'était pas considéré comme un tiers. Or, son habitation a été construite à moins de 100 m des stabulations VL et génisses. La dérogation qui s'applique est celle de l'antériorité. L'ensemble des bâtiments actuels ont fait l'objet d'une autorisation ICPE en 2009 pour 140 VL et la suite.

Description des Installations du Site n°1 «LA ROCHE FAUDOIN »

Ce site se trouve sur la commune de SAINT REVEREND à 1 km du centre bourg, sur les parcelles n° 209 et 1217 - Section A. C'est, à la fois, le siège d'exploitation du GAEC et le siège d'élevage des vaches laitières, d'une partie des génisses et des taurillons. Il comprend :

Tableau n°3 : Description des Installations du site 1 du GAEC LA GRANDE ROCHE

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constru ction	Type de logement	Nombre et type d'animaux logés	Temps de présence	Description	Paillage (fréquence et quantité)	Type de déjections et ouvrage de stockage
Stabulations et annexes							
⇒ B 1	1981 et 2009	Bâtiment couvert Avec zone de couchage paillée et aire d'exercice	150 VL	12 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle et fibrociment, bardage bois	1 fois/jour 10 kg/jour/VL	Fumier stocké sur STO1
⇒ Robots de traite	2009	2 stalles de robot de traite			Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle et fibrociment		Eaux blanches et vertes stockées dans STO2
⇒ B 1bis	1981	Bâtiment couvert Avec zone de couchage paillée et aire d'exercice	30 VL	12 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle et fibrociment, bardage bois	1 fois/jour 10 kg/jour/VL	Fumier stocké sur STO1
⇒ B 2	1975 à 1989	Bâtiment couvert avec zone de couchage paillée et aire d'exercice	72 BV 3 à 10 mois 12 VL réformes	12 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle, bardage tôles et tôles ajourées	1 fois/jour 6 kg/jour	Fumier stocké sur STO1

⇒ B3	1991	Bâtiment couvert Pente paillée inversée avec zone de raclage	72 taurillons 10 à 20 mois : 15 BV 10-12 mois 57 BV 1-2 ans	12 mois	Sol bétonné, murs en parpaings, couverture fibrociment	1 fois/jour 6 kg/jour	Fumier stocké sur STO1
⇒ B4 nurserie	1981 et 1995	Bâtiment couvert 100% paillé litière accumulée	25 veaux de 8 jours	6 mois	Sol bétonné, murs en parpaings, couverture fibrociment	1 fois/jour 6 kg/jour	Fumier stocké sur STO1

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constr uction	Type de construction	Type de déjections stockées	Description	Temps de stockage	Commentaires
Ouvrages de stockage correspondant						
⇒ STO1	2001	Fumière non couverte avec récupération purins et lixiviats	Stockage des fumiers de B1, B2 et B3	1100 m ² Sol bétonné, murs béton banché	6 mois	
⇒ Fosse à lisier extérieure STO 2 non couverte	2001	Fosse béton non couverte	Stockage des eaux blanches et vertes de la salle de traite + purins et lixiviats de STO1	1179 m ³ totaux soit 983 m ³ utiles Fosse en béton circulaire garantie étanche par le constructeur équipée d'un grillage de 2 mètres ne formant pas une échelle	5 mois	

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constru ction	Type de logement	Nombre et type d'animaux logés	Temps de présence	Description	Paillage (fréquence et quantité)	Type de déjections et ouvrage de stockage
Stabulations veaux d'élevage et engraissement							
⇒ B 5	1982	Bâtiment couvert Pente paillée	80 taurillons : 16 BV 10-12 mois 64 BV 1-2 ans	12 mois	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle, bardage en tôles	1 fois/jour 6 kg/f/animal	Fumier stocké sur STO3
⇒ B 6	1879	Etable aménagée 100% paillée Litière accumulée	50 veaux	12 mois/an	Sol bétonné, murs en pierre, couverture tuiles	3 fois/jour 5 kg/f/animal	Fumier stocké sur STO3

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constr uction	Type de construction	Type de déjections stockées	Description	Temps de stockage	Commentaires
Ouvrages de stockage correspondant						
⇒ Fosse à lisier extérieure STO 4 couverte	2001	Fosse béton couverte	Stockage des purins et lixiviats de STO3	147 m ³ totaux soit 135 m ³ utiles Fosse en béton circulaire garantie étanche par le constructeur équipée d'une couverture en géomembrane	9 mois	
⇒ STO3	2001	Fumière non couverte 3 murs	Stockage des fumiers de B5 et B6	270 m ² Sol bétonné, murs parpaings enduits	6 mois	

Description des Installations du Site n°2 « CHAMP BUZIN »

Ce site se trouve sur la commune de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE à 5 km du site 1, sur les parcelles n°2155 - Section B.

Tableau n°4 : Description des Installations du site 2 du GAEC LA GRANDE ROCHE

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constru ction	Type de logement	Nombre et type d'animaux logés	Temps de présence	Description	Paillage (fréquence et quantité)	Type de déjections et ouvrage de stockage
Stabulation génisses							
⇒ B8	Années 80	Bâtiment couvert Zone de couchage paillée et aire d'exercice	35 G 1-2 ans	5 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle et fibrociment,	3 fois/semaine 6 kg/f/animal	Fumier stocké sur STO5

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constr uction	Type de construction	Type de déjections stockées	Description	Temps de stockage	Commentaires
Ouvrages de stockage correspondant						
⇒ STO5	1999	Fumière couverte 3 murs pente arrière	Stockage des fumiers de B8	195 m ² Sol bétonné, murs béton banché, couverture tôles et bardage toles ajourées	6 mois	

Description des Installations du Site n°3 « LA PETITE PARIONNIERE »

Ce site se trouve sur la commune de FENOUILLE à 4.5 km du site 1, sur les parcelles n°634 - Section D

Tableau n°5 : Description des Installations du site 3 du GAEC LA GRANDE ROCHE

Bâtiment Abréviations plans de masse	Date constru ction	Type de logement	Nombre et type d'animaux logés	Temps de présence	Description	Paillage (fréquence et quantité)	Type de déjections et ouvrage de stockage
Stabulations							
⇒ B9	1975 1981 1989	Bâtiment couvert Zone de couchage et aire d'exercice	35 G +2 ans	5 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle	1 fois/j 6 kg/j/animal	Fumier très compact stocké en bout de champ
⇒ B10 / B11	1978 1986	Zone de couchage paillée couverte et aire d'exercice non couverte	50 G - 1 an 32 G 1-2 ans 8 G + 2 ans	5 mois/an	Sol bétonné, murs parpaings, couverture tôle	1 fois/semaine 8 kg/j/animal	Fumier très compact stocké en bout de champ

1.V - LA PRODUCTION VEGETALE

L'assolement habitué du Gaec est orienté vers l'alimentation du troupeau et la vente pour les céréales, il est le suivant :

- 90 ha de maïs ensilage dont 45 ha irrigués (parcelles de la Roche Faudoin),
- 30 ha de maïs grain dont 10 ha irrigués (parcelles de la Roche Faudoin),
- 90 ha environ de blé,
- 26 ha environ de prairies naturelles,
- 87 ha en moyenne de prairies temporaires, dont 50 ha destinés principalement au pâturage
- Et 5 ha environ d'autres utilisations

L'irrigation est réalisée à partir d'un quota attribué par l'ASA du Gué Gorand. Cette ASA gère les 1 000 000 m³ de la retenue du Gué Gorand répartis comme suit :

- 600 000 m³ affectés à l'irrigation agricole
- 200 000 m³ affectés à l'irrigation du Golfe des Fontenelles (Commune de l'Aiguillon-sur-Vie)
- 200 000 m³ affectés au maintien d'étiage

Dans le cadre de l'ASA, le GAEC bénéficie d'une autorisation de prélèvement de 66 000 m³.

La principale rotation est maïs – blé – ray-grass 18 mois ou maïs – maïs – blé sur les parcelles irrigables. Les associés du GAEC réimplantent, après récolte des céréales, les surfaces concernées en ray-grass italien dérobé, afin de limiter les terres nues l'hiver et les risques d'érosion.

Ainsi, après les céréales et avant l'implantation de maïs, un couvert végétal hivernal est assuré quasi systématiquement soit par une prairie temporaire soit par un RG dérobé ou par une culture intermédiaire (mélange avoine – vesce – moutarde).

Les risques de perte par ruissellement sont donc très faibles.

Le parcellaire de l'exploitation se trouve à l'extérieur du bassin versant d'APREMONT (Zone d'Actions Prioritaires) et du bassin du Jaunay (réserve d'eau pour la production d'eau potable).

1.VI-L'EAU SUR L'EXPLOITATION

1.VI.1 L'Eau Consommée Sur l'Exploitation

L'eau consommée sur les trois sites est fournie par le réseau public. Chaque site est équipé d'un compteur volumétrique.

Sur le site 1, le puits situé en contre-bas du bâtiment VL (unité B1) n'est plus utilisé pour l'alimentation du troupeau.

Les installations et appareils de distribution destinés à l'abreuvement des animaux ne doivent pas être susceptibles, du fait de leur conception ou de leur réalisation, d'entraîner, à l'occasion des phénomènes de retour d'eau, la pollution du réseau d'eau potable.

1.VI.2 Les Eaux Souillées

Les eaux souillées générées par un élevage bovin regroupent des effluents de nature différente, associés ou non selon les situations. Elles constituent un facteur de pollution potentielle du milieu naturel (en cas d'écoulement direct vers les cours d'eau, via les fossés d'évacuation). On en distingue 3 types :

- Les eaux dites brunes : Elles sont issues du lessivage des surfaces bétonnées non couvertes par les eaux de pluie (libre-service, aires d'exercice, passages non couverts). On y ajoute les purins issus de fumières non couvertes et les jus de silos. Depuis la mise aux normes, les jus de silos sont collectés et envoyés dans la fosse STO2.
- Les eaux dites blanches : Ce sont les eaux de lavage des installations de traite et de stockage du lait. Elles sont actuellement collectées et envoyées vers STO2. Le projet n'entraînera pas de modification.
- Les eaux dites vertes : Ce sont les eaux de nettoyage du sol, des murs de la salle de traite et du quai ou du parc d'attente avant l'entrée en salle de traite. Elles rejoignent également STO2.

L'ensemble de ces eaux souillées n'est pas tout à fait considéré comme des déjections animales vu leur dilution, mais leur pouvoir fertilisant (et leur charge polluante potentielle) doit tout de même être pris en compte.

Sur l'ensemble des sites, la mise aux normes réalisée a permis de collecter tous les effluents d'élevage pour les stocker dans des ouvrages étanches.

1.VI.3 Les Eaux Pluviales

Depuis la mise aux normes des deux sites du GAEC la Grande Roche, toutes les gouttières ont été revues, afin que l'ensemble des eaux pluviales puisse rejoindre le milieu naturel, sans avoir été souillé au préalable par leur passage sur des surfaces « polluées ».